

**Rentrée scolaire 2024 – 2025 :**  
**pré-inscriptions aux activités « Autour de l'école »**  
**et calcul de vos tarifs.**

**Période des inscriptions : du 3 juin au 5 juillet 2024**

Aucune rétroactivité ne sera appliquée en cas de calcul de vos tarifs en-dehors des dates mentionnées ci-dessus.

Un nouveau portail famille est mis à la disposition des familles.

Grâce à cet outil en ligne, vous pourrez désormais inscrire vos enfants aux activités péri et extra-scolaires en quelques clics, sans avoir à vous déplacer.

En utilisant le portail famille, vous pourrez également calculer directement les tarifs des activités choisies.

Ce service est conçu pour rendre vos démarches plus simples et rapides.

Toutes les informations nécessaires et les démarches à suivre sont disponibles sur le site de la ville : [www.clichy-sous-bois.fr](http://www.clichy-sous-bois.fr) ou en scannant le QR code :



Nous vous encourageons vivement à profiter de ce nouveau service pour inscrire vos enfants aux activités.

A partir du 1er septembre 2024, une nouvelle réglementation entre en vigueur au sein de notre collectivité. Désormais, toutes les réservations pour les repas devront être effectuées via le portail famille.  
**Cette mesure vise à faciliter l'organisation des repas et à limiter le gaspillage alimentaire.**

**Il est rappelé que si aucune réservation à la cantine n'est effectuée au préalable sur le portail famille mais que l'enfant bénéficie d'un repas, la famille sera facturée au tarif majoré de 4€ par repas non réservé.**

## Enfants à inscrire aux activités péri et extrascolaire

### • Enfant 1

Nom  Prénom

Date et lieu de naissance

Sexe :  féminin  masculin

Ecole

Régime alimentaire:  avec viande  sans viande  panier repas (fournir un justificatif PAI)

Il est rappelé que les parents doivent obligatoirement procéder à la réservation en ligne pour la cantine sur le portail famille.

### • Enfant 2

Nom  Prénom

Date et lieu de naissance

Sexe :  féminin  masculin

Ecole

Régime alimentaire:  avec viande  sans viande  panier repas (fournir un justificatif PAI)

Il est rappelé que les parents doivent obligatoirement procéder à la réservation en ligne pour la cantine sur le portail famille.

### • Enfant 3

Nom  Prénom

Date et lieu de naissance

Sexe :  féminin  masculin

Ecole

Régime alimentaire:  avec viande  sans viande  panier repas (fournir un justificatif PAI)

Il est rappelé que les parents doivent obligatoirement procéder à la réservation en ligne pour la cantine sur le portail famille.

## Renseignements concernant les représentants légaux

### • Responsable légal 1

N° allocataire CAF

En communiquant mon n° d'allocataire CAF, je consens à son utilisation par le service instructeur dans le cadre de la tarification des activités.

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Téléphone

E-mail

Adresse :

N° / Voie

Complément d'adresse

Code postal / Ville

### • Responsable légal 2

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Téléphone

E-mail

Adresse :

N° / Voie

Complément d'adresse

Code postal / Ville

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies sur ce formulaire.

Date

SIGNATURES

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu est une infraction sanctionnée pour des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. La signature d'une fausse attestation sur l'honneur est une infraction sanctionnée par des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (Art. 441-1 et suivant le code pénal).

## Liste des pièces justificatives à fournir :

### Documents à fournir (COPIE) :

- L'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année N-2 (impôt 2023 sur l'année 2022).
- Le n° d'allocataire de la CAF à renseigner en page trois, ou une attestation de droit caf.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom.
  - Si vous êtes hébergé(é), vous devez fournir :
    - Attestation d'hébergement certifiant que vous habitez chez l'hébergeant.
    - Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de trois mois.
    - Une pièce d'identité de l'hébergeant.
- En cas de séparation et / ou en cas de divorce, le jugement de garde du ou des enfants.
- Si panier repas, fournir la photocopie du PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Ce dossier est téléchargeable sur le site internet : <https://www.clichy-sous-bois.fr>, sur le portail famille ou à votre disposition à la mairie.

### Horaires des activités :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
  - Accueil du matin maternelles et élémentaires : 7h30 à 8h30
  - Accueil du soir maternelles : 16h30 à 19h00
  - Atelier du soir élémentaires : 16h30 à 18h00
  - Accueil du soir élémentaires : 18h00 à 19h00
  - Cantine scolaire : 12h00 à 14h00

### Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires :

- Toute la journée de 7h30 à 19h00
- Demi journée de 7h30 à 11h30 ou de 13h30 à 19h00

### Renseignements auprès du service Tarifaire :

Par mail : [tarifaire@clichysousbois.fr](mailto:tarifaire@clichysousbois.fr)

Par courrier : hôtel de ville, service tarifaire, place du 11 novembre 1918, 93390 Clichy-sous-Bois

En mairie : aux horaires habituels d'ouverture.

Par téléphone :

Mairie de Clichy-sous-Bois : 01 43 88 96 04

Service tarifaire : 01 43 88 83 50 / 01 43 88 83 52 / 01 43 88 83 53

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer votre dossier et à permettre l'instruction des dossiers d'inscription et tarification pour les activités péri et extrascolaires. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement Général de Protection des Données personnelles européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les données personnelles qui peuvent être recueillies sont exclusivement destinées à la ville de Clichy-sous-Bois. Aucune information personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers ou utilisée à des fins non prévues. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement des données recueillies, dans la limite de l'intérêt légitime. Ces données seront conservées pour une durée de cinq ans au-delà de la scolarisation de l'enfant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, adressez-vous au service responsable du traitement susvisé, ou au délégué à la protection des données : [rgpd@clichysousbois.fr](mailto:rgpd@clichysousbois.fr).*